

# Accueil 18-25 ans

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 – Le lieu

Les locaux sont situés au 1 Place de la mairie - 77124 Chauconin-Neufmontiers.

L'Accueil 18-25 ans est géré par la commune de Chauconin-Neufmontiers sous la responsabilité du service Enfance Jeunesse et Vie Associative.

### Article 2 – Le public

L'Accueil 18-25 ans accueille des personnes entre 18 et 25 ans, dans la limite des capacités de la structure, définies par la commission de sécurité.

Une tolérance spécifique sera accordée à un maximum de 4 jeunes définis de moins de 18 ans si l'équipe juge que cet accueil leur est plus adapté, et ce, uniquement à la demande des jeunes concernés.

*La structure 18-25 ans propose trois types d'accueil :*

- Un accueil libre les mercredis et vendredis pendant lequel les jeunes pourront se retrouver, échanger, jouer, profiter des locaux et s'ils le souhaitent, proposer des activités.
- Un accueil sur rendez-vous les jeudis matin, pour une écoute personnalisée, de l'aide à la recherche de formation, études, emploi, orientation etc.
- En période de vacances, une soirée toutes les deux semaines leurs sera réservée.

### Article 3 – Les horaires

<b>En période scolaire et hors jours fériés</b>  <b>Vendredis</b>  <b>De 18h00 à 22h00</b>	<b>En période de vacances</b>  <b>Une toutes les semaines</b>  <b>De 19h30 à 23h00</b>
<b>La structure 18-25 ans est fermée les deux premières semaines d'Aout.</b>  Elle peut être fermée de façon exceptionnelle en cas d'absence de l'encadrant.	

## **Article 5 – La santé**

**Aucun médicament ne peut être donné par les animateurs.**

En cas d'accident, le responsable fait appel aux secours d'urgence.

## **Article 6 – Les assurances**

La municipalité s'engage à :

- Etre assurée pour les activités pratiquées dans les locaux de l'accueil 18-25 ans et pour les sorties qui sont encadrées sous sa responsabilité.
- Accueillir les jeunes dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la législation en vigueur.

## **Article 7 – Le transport**

La commune met à disposition du service Enfance Jeunesse un minibus de 9 places.

## **Article 8 – Les contacts**

Le projet pédagogique réalisé par l'équipe d'animation est à la disposition de tous. Il peut être consulté aux heures d'ouverture de l'accueil 18 – 25 ans ou en mairie.

Pour toute demande de rendez-vous, la responsable du service ainsi que l'équipe d'animation sont joignables :

- Par téléphone :
  - Fixe : 01.60.32.95.17
  - Portable : 0674497712
- Par Mail : [espace.jeunesse@chauconin-neufmontiers.fr](mailto:espace.jeunesse@chauconin-neufmontiers.fr)

## **Article 9 – Acceptation**

Les participants doivent signer une charte qui constitue l'acceptation du présent règlement intérieur.

## **Article 10 – Matériel et Locaux**

La structure décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels (Téléphone, sac, vélo, jeux, trottinette, cyclomoteurs...).

Cependant, des casiers sont à la disposition des jeunes ainsi que des range vélos pour attacher les vélos.

Tout le matériel de l'accueil 18-25 ans mis à disposition doit être respecté.

Les jeunes sont autonomes sur la structure, et doivent donc nettoyer et ranger les locaux après utilisation.

### **Article 11 – Outils technologiques**

Le public accueilli a un libre accès aux ordinateurs de la structure

La consultation ou diffusion de photos et vidéos à caractère violent, pornographique, pédophile et dégradant sont interdites.

### **Article 12 – Les extérieurs**

Les véhicules à moteurs en fonction sont interdits dans la cour de l'accueil 18-25 ans (Moto, scooters...).

Il est interdit de fumer ou de consommer alcool et drogues dans la cour de l'accueil 18-25 ans et dans la structure.

En dehors des horaires d'ouverture, il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'accueil 18-25 ans. Cet espace est privé.

### **Article 13 – Organisation**

Les jeunes n'ont accès à la salle qu'une fois la charte lue, complétée, signée et rendue.

Chaque jour, nous demandons aux jeunes d'inscrire leur nom, prénom, heures d'arrivée et de départ à l'entrée de l'accueil 18-25 ans.

### **Article 14 – Pédagogie**

Le projet pédagogique réalisé par l'équipe d'animation est à la disposition de tous. Il peut être consulté à l'accueil 18-25 ans aux heures d'ouverture ou en mairie, au service Enfance Jeunesse.

**L'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure temporairement, partiellement ou définitivement toute personne en cas de non respect du présent règlement ou de mise en danger d'autrui.**

Le Maire

Michel BACHMANN

21/05/2019 Coline  
Modifié le 05/09/2019 Coline